

Arnaud.Courault@orange.fr

06 33 49 06 13

En cas de changement, merci de prévenir au plus tard 2 jours avant la livraison prévue

Contenu du contrat

Le présent contrat règle les modalités de la vente de pains BIO entre Arnaud COURAULT, paysan-boulangier à Varades (44) et l'adhérent à l'AMAP « les gumes » de St Sébastien s/L. (44).

Le contrat prend effet à sa signature et se termine sur simple demande de l'adhérent.

Un contrat complet comprend un nombre de livraisons variables, selon les commandes de l'adhérent et le solde alimentant le compte. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Le calendrier pourra être soumis à changements. Il est possible d'intégrer l'AMAP à tout moment.

>>> **L'adhésion à l'association « LES GUMES » est indispensable.** <<<

Les produits

La liste des produits est disponible ci-dessous et sur le site de l'amap. (<http://amap.saintseb.free.fr/>)

Le blé utilisé pour faire la farine est produit par Arnaud COURAULT producteur transformateur de céréales BIO.

Le blé est moulu par Thomas Rabu, collègue d'Arnaud COURAULT et lui aussi paysan boulangier sur la ferme à Varades. Le blé est moulu à la meule de pierre avec un moulin de type Astrier.

Farine fraîche - Au levain pur et naturel, avec du sel de Guérande,

Les pains sont façonnés à la main et cuits au four à bois, à chaleur directe, ce procédé apporte au pain une conservation plus longue car la cuisson se fait à chaleur dégressive.

Les distributions :

Les distributions ont lieu les vendredis à la salle de la Noë Cottée de St Sébastien sur Loire.

Des changements de dates peuvent survenir en cours d'année. Le planning des livraisons sera mis à jour sur le site de l'AMAP (<http://amap.saintseb.free.fr/>)

En cas d'impossibilité pour retirer ma commande ou de changement, je dois prévenir par mél ou texto au plus tard 2 jours avant la livraison.

Il est possible de modifier sa commande hebdomadaire, sur la feuille d'emargement (à la distribution précédente), par mél ou SMS (Arnaud.Courault@orange.fr / SMS 06 33 49 06 13).

Fin du contrat

Le contrat expire au terme du solde du compte, sur simple demande de l'adhérent.

Le solde du compte est tenu à jour à chaque distribution, et doit être abondé pour continuer le contrat.

Modalités de paiement

Paiement d'avance des produits par approvisionnement d'un compte en chèque ou espèce pour un montant de 25€ / 50€ / 100€

Engagements du producteur

Le paysan-boulangier : « Je, soussigné Arnaud Courault, m'engage à respecter la charte des AMAPs, à ne produire ou me fournir exclusivement en blé et farine biologique. »

Tableau de choix

Produits	500g	1kg	Produits	500g	1kg
campagne (T80)	2€90	5€ 2kg : 9€50	Tourton nature	3€90	7€60
Sésame Courges & tournesol Lin Multigraines (Sésame&Courges&Tournesol&Lin)	3€90	7€60	Tourton Raisin Tourton Chocolat	4€20	8,00 €
Raisins Épeautre Noix	4,00 €	7€80	Pain de mie	4€20	-

Ouverture d'un contrat pour une valeur de :

25,00 €

50,00 €

100,00 €

En espèces ou chèque à l'ordre de Arnaud COURAULT.

Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire, en ... **exemplaire(s)**, le

Nom / Ville:	<i>L'adhérent à l'amap</i>	Signature
Téléphone :		
Courriel :		
Arnaud COURAULT – la ferme de l'audace - 44370 VARADES fermedelaudace.wixsite.com/website - Arnaud.Courault@orange.fr , 06 33 49 06 13		Signature